

Metz, le 4 juillet 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Laurent STAAB  
Tél : 03 87 34 34 30  
E-mail : [laurent.staab@moselle.gouv.fr](mailto:laurent.staab@moselle.gouv.fr)

**Monsieur le président du Conseil Départemental de  
la Moselle**  
**1 rue du pont Moreau  
57000 METZ**

**OBJET** : remplacement ouvrage RD95  
– n°DIOTA-240506-163924-828-028

**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\FRIBOURG\2024.07\_Remplacement OA -  
CD57

Monsieur le président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au projet de remplacement d'un ouvrage sur la RD95 sur la commune de Fribourg, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 6 mai 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis est recevable.

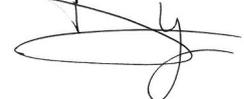
Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie des dates de début et de fin des travaux.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Fribourg pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER